

Arrondissement de Douai  
Commune de Montigny en Ostrevent - 59414  
**TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES**

N° 01/002

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
<b>I.1 Conservation du patrimoine naturel</b>			
ZNIEFF	<b>ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE</b>	ZNIEFF de Type 1 : Parc des Renouvelles, marais de Dechy Marais du Bois de Bias à Pecquencourt ZNIEFF de type 2 : Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut	Dreal
<b>I.2 Ressource en eau</b>			
ZDHSDAGE	Zones à dominantes Humides du Sdage de 2009	Présence de zones à dominante humide Voir le Sage pour les délimitations des zones humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
<b>I.3 Conservation du patrimoine culturel</b>			
BM UNESCO	<b>Classement Bassin Miner Unesco</b>	Cités de Montigny, du Moucheron Terrils de Germignies zone tampon	Mission Bassin Minier
LB	<b>LOI BARNIER Loi Barnier Article 52 , L111-1-4</b>	A 21- Autoroute (protection 100m N 455 – Nationale - Route à grande circulation (protection 75 m)	Conseil Général Dir
ARCHEO	<b>RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES</b>	Sites : Château fort sur Motte. Environ de l'Église	Drac
<b>II Utilisation de certaines ressources : mines et carrières</b>			
I.6	<b>MINES ET CARRIERES</b> Protection de la concession	Concession minière H.B.N.P.C. sur la totalité du territoire communal	Brgm
<b>II.1 Utilisation de certaines ressources : communication</b>			
P.D.I.P.R.	<b>Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée</b>	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
<b>III Salubrité</b>			
INS.CLAS.	<b>INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	SOGEFIM TEXTILE Ancienne Usine LEMPEREUR Savonnerie LEMPEREUR Menuiserie POURCHAUX	Drire
	Site de décharge brute		
V.B.	<b>ISOLEMENT ACOUSTIQUE</b> Protection contre les bruits des transports terrestres	R.N. 455 Type 2 - Tableau 1. Voie ferrée DOUAI - SOMAIN Type 1 - Tableau 1	Ddtm
<b>IV.1 Sécurité</b>			
	<b>MOUVEMENTS DE TERRAIN</b>	Catastrophes naturelles mouvements de terrains (sécheresse) du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté du :29/12/1999	Ddtm

Arrondissement de Douai  
Commune de Montigny en Ostrevent - 59414  
**TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES**

N° 01/002

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
<b>Inond.</b>	<b>ZONES INONDEES</b> Protection contre les risques d'inondations	Catastrophes naturelles Inondations et coulées de boues du 04/06/85 Arrêté interministériel du 02/10/1985  Inondations et coulées de boues du 23/07/87 Arrêté interministériel du 27/09/1987  Inondations et coulées de boues du 25/08/90 Arrêté interministériel du 25/01/1991  Inondations et coulées de boues du 20/08/92 Arrêté interministériel du 18/05/1993  Inondations et coulées de boues du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté interministériel du 29/12/1999	Ddtm
<b>V</b>	<b>Régimes fonciers</b>		
<b>D.P.U.</b>	<b>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</b>	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 27/11/87 sur les zones U et NA du P.O.S. approuvé	Commune
<b>Z.P.E.N.S.</b>	<b>ZONE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES</b>	Zone de préemption instituée par délibération du Président du Conseil Général du 30/01/1989 Superficie : 40ha 08a 06ca	Conseil Général
<b>V.B.</b>	<b>Participations financières (à compter du 01/03/2012)</b>		
	<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>		Ddtm
	<b>- Part Communale</b>	3 % D.C.M. du 29/11/2011	
	<b>- Part Départementale</b>	1,45 % D.C.M. du 28/11/2011	